COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : *(corr. DPC :A. Thiébault)2271-0025/03/2020-478PR*
Réf. NOVA : *13/PFU/1768370*
Réf. CRMS : AA/BDG/SGL20074_667_PUN_ParvisStGilles_19

Bruxelles, le 20 janvier 2021

Objet : SAINT-GILLES. Parvis de Saint-Gilles, 19.
Demande de permis unique portant sur le remplacement des châssis et des vitrages des vitrines commerciales (voir aussi l'avis conforme rendu le 05/02/2020)

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 11/01/2021, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable, ainsi que les recommandations,*** émis par notre Assemblée en sa séance du 13/01/2021.

ÉTENDUE DE LA PROTECTION

L'immeuble dont il est question abritait une boucherie au rez-de-chaussée, dont le décor en carreaux de céramique, réalisé au début du 20e s. par les ateliers Helman et se trouvant dans la pièce avant du rez commercial (côté droit) est classé par AG du 08/12/2005. Le bien fait également partie des zones de protection des biens classés suivants : l'église de Saint-Gilles (AG du 16/03/1995) et l'ensemble d'immeubles sis aux n^{os} 11-13 et 15 du parvis, dont la brasserie Verschueren (AG du 18/03/2004). Il se situe également en ZICHEE et le long d'un espace structurant (parvis de Saint-Gilles).

A g. : vue des immeubles n°17, 19-21, 23-25-27-29 du Parvis de St-Gilles (©Google maps, 2017)
A dr. : vue actuelle du rez-de-chaussée, concerné par la demande (extr. du dossier de demande)

CONTEXTE ET DEMANDE

Cet immeuble éclectique construit en 1904 par l'architecte Hubert De Kock s'élève sur 5 niveaux sous toiture, il est large de 3 travées irrégulières. Dès le début, il abrite une boucherie qui est ornée de panneaux de céramique illustrant des scènes bucoliques, de style Art nouveau. Modernisé en 1936,

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
Arcadia (3e étage) – Mont des Arts, 10-13 – 1000 Bruxelles
www.crms.irisnet.be – crms@urban.brussels – 02/432.85.00

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED
Arcadia (3de verdieping) – Kunstberg 10-13– 1000 Brussel
www.kcml.irisnet.be – kcml@urban.brussels – 02/432.85.00

l'immeuble eut notamment sa façade modifiée au rez-de-chaussée par une nouvelle devanture Art déco et, en partie supérieure, par l'ajout d'un 6e niveau. Il abrita alors, et ce jusqu'en 1993, la « Grande Triperie Saint-Gilloise ». En 1973, les châssis de style Art déco furent remplacés par des châssis en aluminium, puis par du PVC blanc pour la partie commerciale.

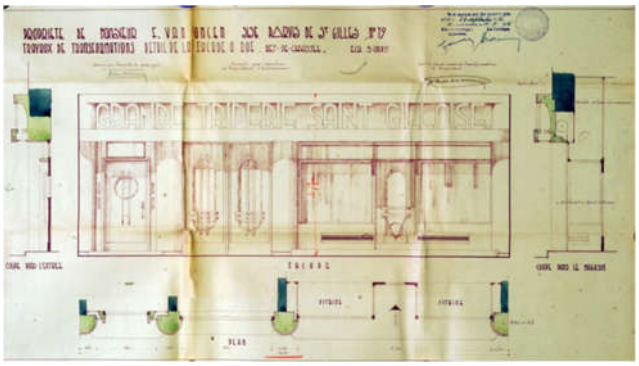
Vue ancienne d'un des deux décors en céramique (©Urban.brussels)
Elévation du rez-de-chaussée - Transformation du rez-de-chaussée en 1936 (Archives communales de St-Gilles)

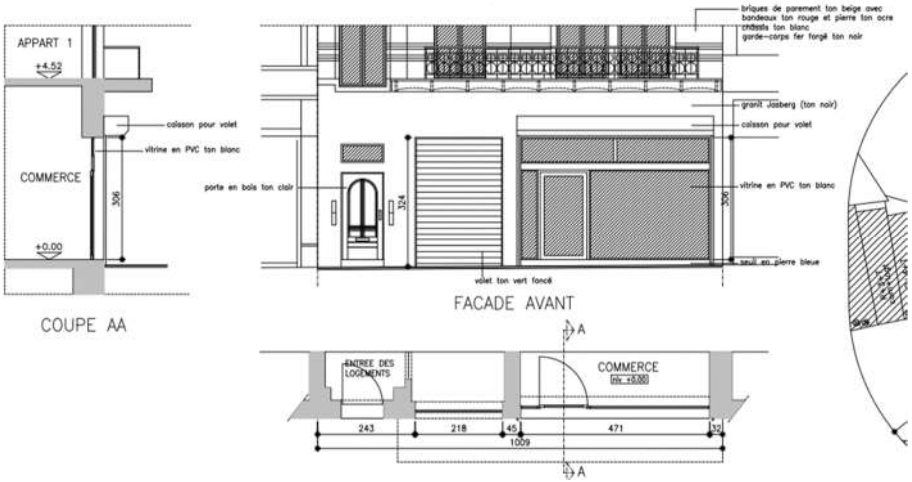

Situation existante de fait (extr. du dossier de demande)

Le rez-de-chaussée (partie centrale) a fait l'objet d'un premier avis conforme favorable sous conditions de la CRMS lors de sa séance du 05/02/2020. La demande portait sur le réaménagement du seul petit espace central en commerce de type *tea room*, avec vitrine (châssis aluminium tripartite), installation d'un comptoir et de quelques tables et reconversion de la courette en patio. Les remarques concernaient principalement l'exiguïté des locaux, la teinte des châssis, l'interrogation quant à une privatisation de la courette, l'enseigne et le volet fermant la vitrine. Cependant, la Commission relevait surtout la nécessité de traiter le rez-de-chaussée dans son ensemble (tout en s'interrogeant sur la régularité des châssis de la devanture de droite), afin de revaloriser ces espaces commerciaux/ de service de manière cohérente. Elle recommandait également la restauration du balcon du 1er étage.

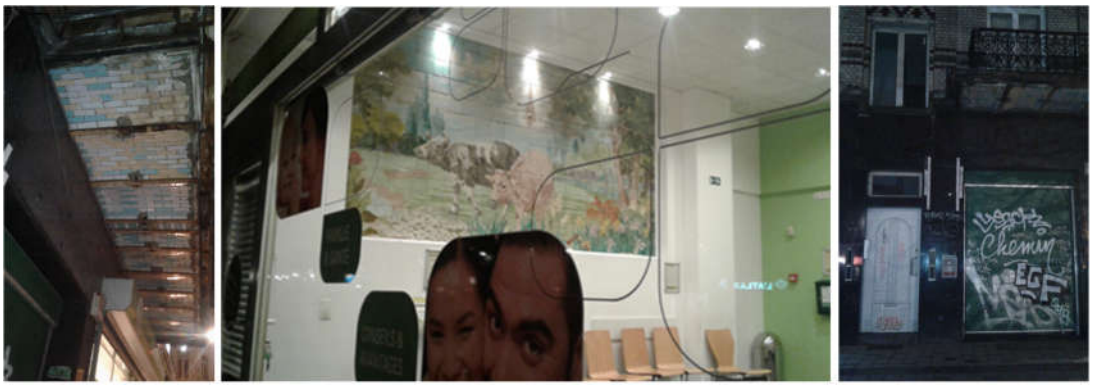
Vues actuelles du balcon et de l'intérieur du côté mutuelle (©CRMS, 2020)

Le projet actuel englobe la rénovation des deux vitrines et se décline de la manière suivante :

- démontage du volet extérieur de la mutuelle, de la vitrine en PVC et de la porte de garage,
- pose de nouvelles vitrines (profils aluminium fins et discrets, de couleur noire) s'insérant dans l'encadrement en granit existant,
- pas de mention d'un volet extérieur, et un permis ultérieur sera soumis par le/les futur(s) exploitant(s) concernant l'enseigne,
- l'accès aux logements (porte de gauche) reste inchangé et les surfaces intérieures aux commerces ne sont pas modifiées,
- la restauration du balcon relève de la responsabilité de la copropriété et n'est donc pas reprise dans la présente demande.

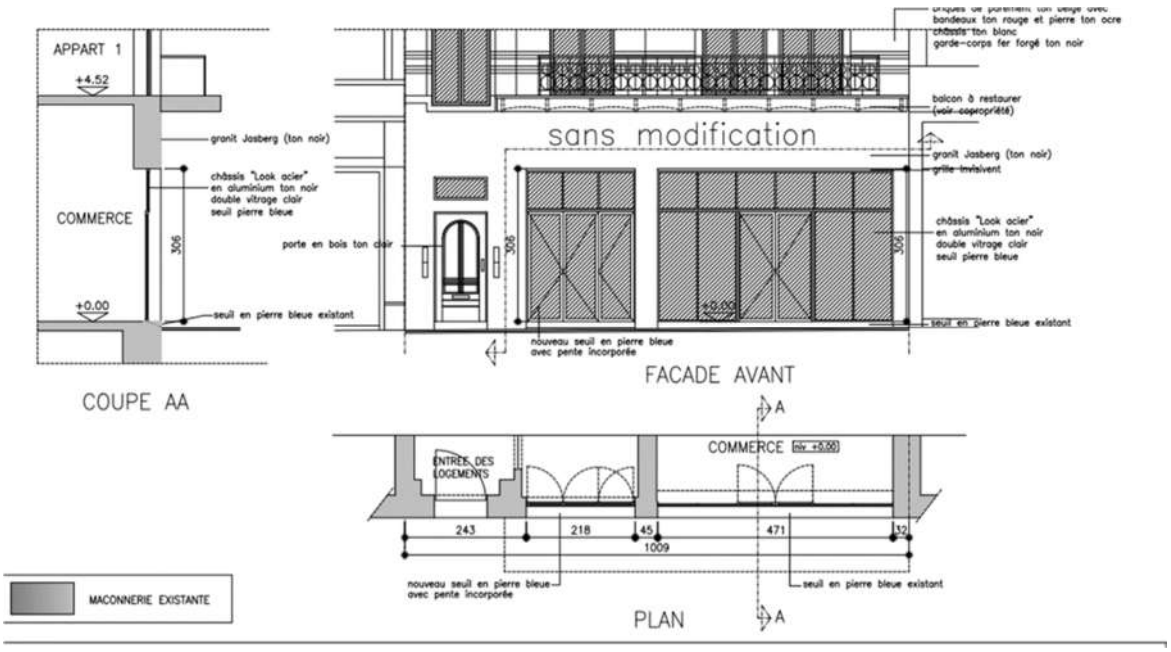

Situation projetée (extr. du dossier de demande)

Elévation projetée et ex. de châssis de vitrine (extr. du dossier de demande)

AVIS

La CRMS émet un **avis favorable** sur la rénovation des vitrines, se réjouissant de voir la grande partie du rez-de-chaussée prise en compte de manière cohérente. Elle ajoute cependant les **recommandations** suivantes :

- les deux châssis afficheront des profilés ultrafins et seront munis de vitrage extra-clair. Les détails des châssis sont à soumettre à l'approbation de la DPC;
- afin d'harmoniser l'ensemble du rez-de-chaussée, l'Assemblée préconise de repeindre la porte menant aux appartements dans un ton plus neutre (ton foncé, de teinte grise ou anthracite);

- afin de rendre cette vitrine plus sobre et élégante, la Commission demande de supprimer les divers éléments parasitaires (le caisson à volet extérieur placé sans autorisation au-dessus de la vitrine de droite – si ce n'était pas encore prévu - , les deux barres de fixation du côté droit de la porte d'entrée, les boîtes aux lettres excédentaires,…) et de soumettre ensuite une demande de permis pour une (ou des) enseigne(s) qualitative(s);
- afin de remettre l'ensemble du rez-de-chaussée en valeur, la CRMS se réjouit que la copropriété envisage d'avancer sur le projet de restauration du plafond du balcon du 1er étage, même à moyen terme.

Enfin, l'Assemblée s'interroge sur l'occupation future des lieux, souhaitant que les décors protégés soient valorisés dans l'aménagement et la scénographie des lieux.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à athiebault@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels; restauration@urban.brussels; cvandersmissen@urban.brussels; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels; bdeghellinck@urban.brussels